

DEMANDE DE DELIVRANCE DE DIPLOME

IDENTITE DU DIPLOMÉ

Civilité: Madame Monsieur

Nom patronymique:.....

Nom marital:

Prénom(s):

Date de naissance: / /

Adresse:.....

.....

Code postal :..... Ville :Pays :

N° téléphone :////////

E-mail :

Je souhaite retirer mon diplôme: retrait au Bureau des diplômes sur RDV envoi postal

DIPLOME(S) DEMANDÉ(S)

- Demande de diplôme original (1ère édition)
- Demande de duplicata de diplôme (après 2001)
- Demande de certificat administratif (avant 2001)

Intitulé du diplôme

Année d'obtention

Capacité de médecine:..... /.....

CES :..... /.....

Autre diplôme:..... /.....

DEMANDEUR	SERVICE SCOLARITE
<p>Date :</p> <p>Signature du demandeur</p>	<p>Date :</p> <p>Visa du Service de Scolarité</p> <p style="text-align: center;">Diplôme envoyé par courrier recommandé :</p> <p>N° recommandé :</p> <p>Date envoi:</p>

MODALITES DE DEMANDE ET RETRAIT DES DIPLOMES

Procédure de retrait des diplômes originaux

▪ **Demande de diplômes**

Vous devez faire parvenir au Bureau des diplômes par voie postale (adresse indiquée sur le formulaire) les documents ci-dessous :

- la copie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- le formulaire complété de demande d'édition du diplôme original
- **Uniquement si vous souhaitez un envoi postal du diplôme** : joindre un recommandé avec accusé de réception et un timbre de 7 € à l'adresse indiquée dans le formulaire

▪ **Retrait des diplômes**

Envoi postal du diplôme en France ou à l'étranger

Les diplômes sont envoyés en recommandé avec accusé de réception à l'adresse communiquée dans le formulaire.

Retrait sur place au Bureau des diplômes

Les retraits de diplômes s'effectuent uniquement sur rendez-vous en écrivant à l'adresse ci-contre : diplomes@parisdescartes.fr

Lors de votre RDV, présentez-vous au Bureau des Diplômes de la DEVU (12 rue de l'école de médecine 75006 Paris) muni de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).

Procuration : Si vous vous faites représenter la personne venant retirer le diplôme devra être en possession de sa pièce d'identité ainsi que d'une copie de votre pièce d'identité et d'une procuration signée de votre part l'autorisant à retirer le diplôme en votre nom.

Procédure de demande de duplicatas

▪ **Duplicata (CES de médecine, capacités de médecine)**

Avant l'année universitaire 2000-2001

En cas de perte du diplôme original, un certificat administratif attestant de votre réussite au diplôme vous sera délivré sur demande auprès du Bureau des diplômes.

Vous devez faire parvenir au Bureau des diplômes de la DEVU (adresse indiquée dans le formulaire) les documents ci-dessous :

- Renseigner le formulaire de demande de délivrance de diplôme
- Transmettre une copie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)

Les retraits de diplômes s'effectuent uniquement sur rendez-vous en écrivant à l'adresse ci-contre : diplomes@parisdescartes.fr

Lors de votre RDV, présentez-vous au Bureau des Diplômes de la DEVU (12 rue de l'école de médecine 75006 Paris) muni de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).

Procuration : Si vous vous faites représenter la personne venant retirer le diplôme devra être en possession de sa pièce d'identité ainsi que d'une copie de votre pièce d'identité et d'une procuration signée de votre part l'autorisant à retirer le diplôme en votre nom.

Par envoi postal en France ou à l'étranger

Les duplicatas sont envoyés en recommandé avec accusé de réception à l'adresse communiquée dans le formulaire.

A partir de l'année universitaire 2001-2002

En cas de perte du diplôme original, un duplicata de diplôme peut être édité sur demande auprès du Bureau des diplômes de la DEVU.

Attention, les demandes de duplicata de diplôme sont soumises à un paiement de 20 € par diplôme.

Vous devez faire parvenir au service scolarité de la composante les documents ci-dessous :

- Renseigner le formulaire de demande de diplôme
- Transmettre une copie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Transmettre un chèque de 20 € à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Paris Descartes

Les retraits de diplômes s'effectuent uniquement sur rendez-vous en écrivant à l'adresse ci-contre : diplomes@parisdescartes.fr

Lors de votre RDV, présentez-vous au Bureau des Diplômes de la DEVU (12 rue de l'école de médecine 75006 Paris) muni de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).

Procuration : Si vous vous faites représenter la personne venant retirer le diplôme devra être en possession de sa pièce d'identité ainsi que d'une copie de votre pièce d'identité et d'une procuration signée de votre part l'autorisant à retirer le diplôme en votre nom.

Par envoi postal en France ou à l'étranger

Les duplicatas sont envoyés en recommandé avec accusé de réception à l'adresse communiquée dans le formulaire.